

Communiqué de presse du 15 mai 2015

La Ministre a saisi mercredi 13 mai le Conseil Supérieur des Programmes au sujet des langues anciennes, confirmant ainsi ce qui a été — sur le tard — demandé par Michel Lussault, Président du CSP, le 7 mai sur Europe 1. Cependant, mis à part les éléments de langues anciennes à inclure dans l'enseignement du français, cette avancée est factice car tout élément de programme doit, selon l'arrêté voté au CSE¹ le 10 avril, être explicitement relié à des disciplines présentes dans les grilles horaires de chaque niveau. Il faut bien comprendre en effet que les nouveaux dispositifs ministériels (accompagnement « individualisé » et EPI – enseignements pratiques interdisciplinaires) ne sont pas ajoutés à l'emploi du temps des élèves comme le dit le ministère, mais retirés de leurs horaires disciplinaires : là où les grilles horaires affichent 26 heures de cours, les élèves n'en recevront que 23 en 6^e, 22 en 5^e, 4^e, 3^e (cycle 4), après prélèvement des 3 ou 4 heures non disciplinaires d'aide et d'EPI². Le latin et le grec étant absents des grilles horaires disciplinaires projetées, on ne peut leur prélever des heures pour alimenter un EPI langues et cultures de l'Antiquité, la rédaction d'un programme pour cet EPI est donc un écran de fumée.

Ainsi, les bouleversements dans l'organisation des disciplines portent gravement atteinte au latin et au grec ancien, disciplines à part entière dans les grilles actuelles, que le ministère a réduites au début des annonces en mars à cette "thématique" d'EPI facultative bien fantomatique, à laquelle est venu s'ajouter ensuite, sous l'effet des protestations légitimes, un "enseignement de complément", diminué d'une heure dans tout le cycle 3 par rapport aux horaires existants, non financé, dépendant du bon vouloir des chefs d'établissement et des conseils pédagogiques, bon vouloir lui-même limité par les contraintes de dotations.

Il est donc essentiel de bien distinguer deux éléments : d'un côté, la réforme des programmes et de l'autre, la structure même du collège 2016 ; or sur ce second point, la Ministre n'apporte aucune réponse aux inquiétudes exprimées par les associations.

Nous rappelons que nous ne rejetons pas l'idée d'un EPI, pour lequel nous avons fait des propositions, **à condition qu'il soit spécifiquement financé**. Mais nous refusons de voir les horaires actuels (2h en 5^e-3h en 4^e-3h en 3^e pour le latin et 3h en 3^e pour le grec) amputés et l'existence même des enseignements de latin et de grec laissée à l'autonomie des établissements.

APFLA-CPL (Association des Professeurs de Français et Langues Anciennes en Classes Préparatoires Littéraires) www.apfla-cpl.com

APLAES (Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur) www.aplaes.org

APLettres (Association des Professeurs de Lettres) www.aplettres.org

CNARELA (Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes) www.cnarela.fr

SEL (Sauvegarde des Enseignements Littéraires) www.sel.asso.fr

SLL (Sauver Les Lettres) www.sauv.net

¹ http://cache.media.eduscol.education.fr/file/College/41/1/Arrete_college_-_Publication_eduscol_14_avril_2015_V5_412411.pdf

² <http://eduscol.education.fr/cid87975/projets-de-programmes-du-csp-pour-%0Eles-cycles-2-3-et-4-grilles-horaires-pour-la-mise-en-oeuvre-de-ces-programmes.html>